

CONDITIONS RELATIVES À UN FONDS

Titre du fonds annuel

Bourse Bar Exam Crackers

INTRODUCTION

Cette bourse a été généreusement créée par Gary Volman et Rishi Dhir, cofondateurs de Bar Exam Crackers Inc. Gary et Rishi sont tous deux diplômés de la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa (2015).

OBJECTIF DU FONDS

Soutenir financièrement une personne immigrante ou une Canadienne ou un Canadien de première génération inscrit à la Faculté de droit, Section de common law.

DÉTAILS DU FONDS

Admissibilité

La personne candidate doit:

1. être un citoyen canadien ou un résident permanent qui a immigré au Canada OU qui est l'enfant d'une personne qui a immigré au Canada;
2. être inscrit comme étudiant à temps plein ou à temps partiel en dernière année d'un programme de trois ans à la Faculté de droit, Section de common law de l'Université d'Ottawa; et
3. démontrer un besoin financier, tel que déterminé par le Service d'aide financière et de récompenses de l'Université d'Ottawa;

Valeur de la bourse:	1 000\$
Nombre de bourses :	Une (1)
Fréquence de l'attribution :	Annuelle
Programme ou cycle d'études :	Premier cycle
Responsable des demandes:	Service d'aide financière et de récompenses
Échéance des demandes :	31 octobre

DEMANDE

La demande doit être soumise par l'entremise de Bourses en ligne, accessible au <https://bourses.uottawa.ca/> , et doit comprendre:

1. le Questionnaire financier; et
2. une preuve du statut de résidente ou résident permanent OU de citoyenne ou citoyen canadien issu de l'immigration ou dont un parent a immigré au Canada. Ce document doit préciser le pays d'origine de la personne candidate (ou de son parent).